

Enquête sur l'an 2000 : des résultats contrastés

L'enquête sur le passage à l'an 2000 faite en février 1998 par le Secrétariat général de la Commission bancaire donne une image contrastée de ce chantier : 40 % des banques sont en phase de planification du processus. Il reste encore du travail à accomplir pour que le changement de millénaire se passe sans anicroches.

Alain Dequier
Adjoint au directeur
de la surveillance
pour le système
d'information
Secrétariat général
de la Commission bancaire

au groupe de travail de Bâle n'a pas varié de plus de 2 à 3 % ; elle reste donc tout à fait valable statistiquement.

Pour le Secrétariat général de la Commission bancaire, cette enquête a un double objectif : d'abord avoir une vision d'ensemble de la situation pour apprécier les possibles effets systémiques et, surtout, obtenir l'assurance que chaque établissement traite bien la question, d'où sa persévérance face aux quelques réponses toujours attendues.

A la suite du communiqué du G10 de septembre 1997 sur les risques engendrés par le passage à l'an 2000, le Comité de Bâle a rapidement mis au point un document de sensibilisation : «L'an 2000 un défi pour les institutions financières et les autorités de contrôle bancaire» et constitué un groupe de travail sur cette question. Celui-ci a lancé une consultation auprès de quarante institutions nationales en charge du contrôle bancaire.

Pour répondre à cette consultation, le Secrétariat général de la Commission bancaire a souhaité s'appuyer sur l'avis des établissements eux-mêmes en répercutant une partie de cette enquête internationale dans toute la profession bancaire française. Le questionnaire traduit a été diffusé, accompagné de la version française du document de Bâle.

Les objectifs de la Commission bancaire

1 300 courriers ont été expédiés fin novembre 1997. Les établissements devaient répondre dans un délai d'une semaine à une vingtaine de questions

qui ne demandaient pas de recherche et qui devaient donc pouvoir être renseignées immédiatement par le responsable ou le chef de projet an 2000 de l'établissement lorsqu'il avait déjà été désigné. Plus de 500 réponses ont pu être exploitées avant l'échéance fixée par le groupe de travail de Bâle – le 5 décembre –, et une réponse bien étayée de la délégation française a donc été envoyée. En retour, une diffusion individuelle des résultats – non commentés – a été faite début janvier à tous les établissements qui avaient répondu à cette date, soit environ 900.

Les derniers absents ont été relancés, la question, en effet, étant jugée suffisamment grave pour nécessiter une approche exhaustive.

Les résultats, qui sont commentés ci-après, correspondent au recueil réalisé fin février, compilation des réponses portant sur plus de 90 % des établissements. Les derniers «retardataires» seront bien sûr recontactés afin d'obtenir une vue complète de la situation. A titre d'exemple, sur les cent plus gros établissements AFB, seuls deux manquent encore à l'appel aujourd'hui.

Nous avons pu constater qu'au fil de l'arrivée des réponses, les pourcentages sur les diverses questions variaient peu. Ainsi sur les plus gros pourcentages, l'information transmise

Des problèmes sous-estimés ?

A première vue, les résultats de l'enquête (cf. pages 64-65) ne paraissent pas trop alarmants : la prise de conscience est acquise, les travaux sont lancés, mais il reste encore beaucoup à faire. En effet, les travaux en France ne sont pas aussi avancés que dans certains pays et que le souhaiterait le Comité de Bâle. Ainsi, aux États-Unis, la phase d'inventaire devait être terminée en septembre 1997, objectif plus ambitieux que ce que l'on constate en France et, malgré cela, une certaine inquiétude perdure dans ce pays quant à la bonne fin de l'opération. ➤

Synthèse de l'enquête : 38 % des banques en phase de réalisation

<i>Dans laquelle de ces cinq phases de l'adaptation à l'an 2000 vous situez-vous ?</i>	
Sensibilisation	5,6 %
Inventaire et planification	40,2 %
Réalisation	38,3 %
Tests	9,3 %
Déploiement	6,6 %

Cette statistique de synthèse confirme que le processus est engagé mais que la phase de tests, la plus lourde, est encore rarement entamée.

* Ce texte est disponible sur le serveur Internet de la Banque de France : www.banque-france.fr.

Les résultats de l'enquête : 65 % des banques ont défini une stratégie

La préparation : un démarrage assez lent

Les responsables de votre établissement sont-ils sensibilisés au problème de l'an 2000 ?

Non	Partiellement	Tout à fait
0,4 %	11,3 %	88,3 %

Taux paraissant très satisfaisant, qui ne résulte pas seulement de l'information communiquée par la Commission bancaire comme le montrent les questions suivantes sur l'avancement des travaux.

Ont-ils défini une stratégie pour traiter ce problème ?

Non	En cours	Prioritaire	Oui
3,5 %	25,7 %	5,8 %	65 %

La stratégie est le mode de résolution du problème y compris sous l'angle technique (quel traitement automatique des dates choisir ?). Cette question méritera d'être à nouveau posée dans quelques mois, les «en cours» devant rapidement trouver leur solution.

Avez-vous lancé des actions de sensibilisation auprès de votre personnel ?

Non	Planifié	En cours	Fait
15%	10,9 %	31,7 %	42,4 %

Le taux de réponses négatives reste très élevé. Si la sensibilisation se fait à présent par les grands médias, elle mérite aussi d'être personnalisée dans les entreprises, par exemple, à propos des équipements de bureau et sur les conséquences envisageables sur l'activité professionnelle. Les suggestions de parades aux incidents peuvent venir des opérateurs eux-mêmes. Le personnel peut être sollicité pour tester les adaptations informatiques.

Avez-vous mis en place un suivi précis pour contrôler les risques tout au long du processus d'adaptation à l'an 2000 ?

Non	Planifié	En cours	Fait
17 %	16,6 %	40,5 %	25,9 %

Les incidents envisageables doivent s'évaluer à l'aune des risques qu'ils font courir à l'entreprise. L'avancée des travaux, la bonne adaptation à l'an 2000, doivent se constater par une décroissance régulière des risques initialement détectés. Cette démarche semble encore peu adoptée.

Avez-vous fait l'inventaire de tous les systèmes (informatiques, automatismes, boîtes noires) qui pourraient être affectés par le changement de siècle ?

Non	Planifié	En cours	Fait
4,3 %	8 %	38,7 %	49 %

Réponses paraissant satisfaisantes : les ressources informatiques et matérielles semblent bien connues. Toutefois, sur ce point une impression initialement favorable peut se transformer en mauvaise surprise : c'est le cas, par exemple, des systèmes oubliés (gestion technique centralisée) ou d'une importance sous-estimée (tableau de bord sur PC ancien avec beaucoup de calculs utilisant le temps et dont l'auteur a quitté l'entreprise).

Avez-vous désigné une équipe spécialement responsable de la coordination des actions relatives à l'an 2000 ?

Non	Prévu	En cours	Fait
20,4 %	8,7 %	10,8%	60,1 %

Si l'on considère que, dans les petits établissements, une équipe est peut-être sur-dimensionnée et qu'un seul responsable peut suffire, le fort pourcentage de «non» peut alors s'expliquer.

Sur les cent premiers établissements AFB ce taux d'ailleurs tombe à 11 %, ce qui semble confirmer cette hypothèse.

Avez-vous rencontré des problèmes dans le recrutement pour traiter les questions de l'an 2000 ?

Beaucoup	Un peu	Aucun
3,3 %	23,5 %	73,2 %

La pénurie d'informaticiens, tant annoncée, n'est pas encore très sensible dans les établissements de crédit. Ce taux serait plus faible qu'aux États-Unis où les compétences sur les premiers langages informatiques, encore souvent à la base des applications en exploitation, auraient plus disparu qu'en Europe, chassés par les technologies nouvelles.

Avez-vous étudié les problèmes de l'an 2000 avec vos fournisseurs ?

Non	Prévu	En cours	Fait
9,4 %	8,5 %	56,5 %	25,6 %

Les contacts semblent pris. Il conviendra d'approfondir le degré d'étude du problème, qui peut aller de la simple lettre avec un engagement de principe jusqu'au contrôle du mode de fonctionnement de toutes les puces et horloges électroniques par le fournisseur dans ses matériels.

➤ Les phases de sensibilisation et d'inventaire sont sans doute les plus aisées, la première parce qu'elle bénéficie d'action extérieure, la seconde parce qu'elle est en partie menée conjointement avec les adaptations informatiques du passage à l'euro. Si la rénovation elle-même, lorsqu'elle battra son plein, risque de souffrir d'un manque de ressources humaines dû à la pénurie d'informaticiens, la phase de tests, qui est considérée comme la plus complexe et la plus longue, sera sans doute difficile à réaliser intégralement. Alors il faudra bien minimiser les impasses ou mettre en place des so-

lutions palliatives, en particulier sur les activités vitales pour l'entreprise ; autant de tâches à organiser.

Parallèlement à cette consultation exhaustive – qui sera répétée dans les mois qui viennent –, la Commission bancaire demande à ses inspecteurs de faire des contrôles sur ce thème dans les établissements. Cette procédure, qui ne pourra pas couvrir l'ensemble des établissements, offre toutefois l'avantage de fournir une mesure plus homogène de la situation, car elle est moins sensible aux appréciations des différentes personnes qui répondent aux enquêtes. Ce recoupement des deux approches

devrait se révéler très instructif.

Le secrétariat général de la Commission bancaire poursuivra donc toutes les actions possibles pour que le passage de l'an 2000 se fasse dans les meilleures conditions, pour que tous les partenaires des établissements de crédit français en soient totalement convaincus et travaillent du mieux possible, de façon coordonnée. Il entend ainsi mener, en liaison avec les organisations représentatives de la profession bancaire mais aussi des assurances, une action concrète d'aide à destination des établissements, notamment petits et moyens ■

Vous êtes-vous assuré que vos principaux clients ou contreparties seront capables de garantir la continuité des échanges qu'ils entretiennent avec vous ?

Non **38 %** En cours **51,6 %** Fait **10,4 %**

Beaucoup reste à faire sur ce point, toutefois ces assurances réciproques peuvent venir après les travaux menés en interne dans chaque établissement. Les tests seront ensuite indispensables pour déterminer si les divers systèmes compatibles an 2000 vont fonctionner correctement ensemble et s'ils seront compatibles avec les systèmes externes tels que ceux des fournisseurs et des clients. Cette question essentielle mérite toute l'attention des responsables. Il ne suffit pas, en effet, qu'un établissement soit, lui, totalement assuré d'être conforme, encore faut-il qu'il ne pâtisse pas des impossibilités de ses contreparties et de ses clients.

Avez-vous étudié le problème de l'an 2000 avec les gestionnaires des systèmes de paiement, de règlement-livraison, et avec les chambres de compensation des divers marchés auxquels vous participez ?

Non En cours Fait
31,8 % 52 % 16,2 %

Ces réponses semblent faibles pour des prestataires de services vitaux si on les compare avec celles obtenues pour la question précédente où les partenaires sont plus diversifiés.

Cela traduit peut-être une grande confiance dans l'adaptation de ces systèmes, mais de toutes manières les interfaces devront toujours être testées au cas par cas.

Avez-vous conscience que les engagements des fournisseurs ne sont pas suffisants pour vous assurer que vos systèmes seront compatibles avec le changement de siècle ?

Non **10,3 %** Oui **89,7 %**

Une grande prudence se manifeste vis-à-vis des fournisseurs. Elle peut résulter de l'expérience de cas déjà nombreux de retours sur engagements pris, y compris de la part de grands fournisseurs informatiques.

Avez-vous procédé à des tests des systèmes de vos fournisseurs pour vérifier leur compatibilité an 2000 ?

Non Prévu En cours Fait
27,6 % 41,5 % 25,4 % 5,5 %

Il reste beaucoup à faire sur ce point. Sachant que de l'avis de ceux qui ont déjà pratiqué ces tests, la charge de travail de cette phase représente entre 40 et 70 % de la charge totale de l'adaptation à l'an 2000, on peut en déduire que nous sommes encore loin du milieu du gué. Ceci constitue un sujet d'inquiétude.

Prévoyez-vous un plan de secours, éventuellement avec des opérations manuelles, pour assurer la continuité de vos activités si certains systèmes ne fonctionnaient pas correctement le 1^{er} janvier 2000 ?

Non **49,1 %** Oui **50,9 %**

L'importance des réponses négatives suscite à nouveau une inquiétude. Il serait instructif d'explicitier des exemples de tels plans, certains pourraient alors être convaincus de leur pertinence.

Avez-vous souscrit une assurance pour couvrir les pertes dues à la non-compatibilité an 2000 ?

Non Prévue En cours Fait
91 % 7,4 % 1,5 % 0,1 %

Le recours aux assurances n'était pratiquement pas envisagé fin 1997. Depuis, des offres sont apparues sur le marché. C'est ainsi qu'aux États-Unis, il est conseillé de revoir les polices pour y introduire une couverture des pertes d'exploitation liées aux incidents an 2000. Cette démarche mériterait d'être examinée par les établissements.

Informatique : interaction avec l'euro

Avez-vous pris en compte dans vos réflexions sur l'an 2000 le fait que cette année est bissextile ?

Non **20,1 %** Oui **79,9 %**

La subtilité du calendrier, l'exception du numéro de siècle divisible par 4, n'est pas connue de tous. Ce cas particulier non pris en compte peut avoir des conséquences très fâcheuses, par exemple un système de sécurité ayant un comportement dominical tous les lundis à partir de mars 2000.

Vos analyses de dates incluent-elles l'impact éventuel des codifications conventionnelles telles que 9/9/1999 ?

Non **16,7 %** Oui **83,3 %**

La fin de siècle est l'occasion d'abandonner des conventions hasardeuses, car prêtant à confusion avec des dates, qui avaient été retenues par les pionniers de l'informatique pour désigner des fins de fichiers, des valeurs maximales ou autres cas particuliers.

Votre établissement traite-t-il actuellement d'autres priorités informatiques qui pourraient entrer en conflit de ressources avec le problème de l'an 2000 ?

Non **23,6 %** Oui **76,4 %**

Bien sûr l'euro est la priorité presque unanimement citée. Personne en Europe n'imaginerait d'intervertir les priorités, il s'agit donc de gérer au mieux les deux grands chantiers informatiques de cette fin de siècle. Il est effectivement possible de faire des économies d'échelle en jumelant certaines opérations, par exemple l'inventaire et les interventions sur les programmes. Même si les champs de ces deux problèmes sont très différents, il y a une intersection entre eux à traiter de manière optimisée. Heureusement beaucoup de réponses nous ont confirmé que ces problèmes étaient traités conjointement dans les établissements.

Échéances : des retards sur la phase de tests

Avez-vous fixé une date limite pour l'adaptation des programmes liés à l'an 2000 ?

Non **28,4 %** Oui **71,6 %**

Le pourcentage de «non» est inquiétant, il infirme en partie les bonnes intentions de début de projet et trahit une planification très incomplète. Les recommandations internationales sont pourtant précises sur ce point, les rénovations de programmes et d'équipements doivent être achevées fin 1998, l'année 1999 devant être consacrée aux tests.

Sur les réponses avec date, environ un tiers cite bien la fin 1998 comme objectif, mais un autre tiers se concentre sur mai et juin 1999, soit avec cinq à six mois de retard sur la recommandation.

Avez-vous fixé une date limite pour la fin des tests sur vos principales applications ?

Non **30,6 %** Oui **69,4 %**

Ce pourcentage de «non», en cohérence avec la question précédente, est donc tout aussi inquiétant. Les réponses les plus fréquentes sont, presque à égalité, fin 1998, juin 1999 et septembre 1999 (soit pour chacun 20 % des réponses avec date). La concentration, forte en fin 1998, en comparaison avec les fins d'adaptations des programmes à cette même échéance, semble traduire une sous-estimation de la charge de test. ■